

**COMMUNE DE MANIGOD
HAUTE-SAVOIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Pouvoirs : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2022

Présents : Mmes MM. CHAUSSON Stéphane, LAPALUS Didier GRANGER Sylvie, BERNARD-GRANGER Guy, VEYRAT DE LACHENAL Dorine, DREAN Alain, PERRISSIN-FABERT Marielle, PERRILLAT-MERCEROZ Philippe, GANGNARD Frédéric, LOUBET-GUELPA Isabelle, LEBEAU Maiwenn, VEYRAT-DUREBEX Nicolas, VITTE Anne-Sophie.

Excusés ou absents : M. Jean-François PACCARD (pouvoir à Marielle PERRISSIN-FABERT) Mme ASSIER Angélique (pouvoir à Didier LAPALUS)

M. LAPALUS Didier est élu secrétaire.

oooooooooooo

D2022-69 OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La loi Matras N°2021-1520 du 25/11/2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, a notamment imposé à chaque commune de désigner au sein du conseil municipal un correspondant incendie et secours.

Placé sous l'autorité du Maire, le correspondant incendie et secours peut exercer les missions suivantes :

- *participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;*
- *concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;*
- *concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;*
- *concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.*

En outre, le correspondant incendie et secours informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Après un tour de table, c'est M. Philippe PERRILAT-MERCEROZ, conseiller municipal, qui propose sa candidature à cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Philippe PERRILAT-MERCEROZ, conseiller municipal à la fonction de correspondant incendie et secours.

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures des membres présents à la séance.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le 05.10.22 et publiée ou notifiée le 05.10.22

Fait à MANIGOD,
Le Maire,
Stéphane CHAUSSON

